

sûr, dès que la mesure fut acceptée, la Fonction publique décida de prélever aux fonctionnaires un montant supplémentaire en vue de payer l'indexation. J'ai déjà parlé de tout cela lors du débat sur le bill C-133.

Toutefois, c'est différent pour le bill C-131 à l'étude aujourd'hui. La différence, c'est qu'aucun contrat écrit ne prévoit l'indexation, mais il existe un contrat moral avec tous les partis qui ont appuyé cette mesure à la Chambre. Bien des gens supposent en général que le chèque de sécurité de la vieillesse est une subvention du gouvernement. Lorsque ce programme est entré en vigueur sous sa forme moderne, il était financé par un programme d'imposition des 2 et 2; 2 p. 100 de tel impôt, 2 p. 100 de tel autre, qui devaient être versés à la Caisse de sécurité de la vieillesse. Ainsi, tous les bénéficiaires ont payé durant toute leur vie active sans même savoir que c'était en vue de leur pension de vieillesse. Mais il n'y a pas de contrat écrit en l'occurrence.

Je conclurai, monsieur le Président, en disant que même si j'approuve honnêtement et volontiers un programme visant à limiter à 6 et 5 p. 100 l'augmentation de traitement des personnes toujours en activité, il est contraire à tous nos principes de profiter de gens avec lesquels nous avons conclu un contrat, qu'il soit écrit ou non. En appliquant à la lettre cette théorie rationaliste qui préconise la cohérence, quel que soit le contrat ou le principe en cause, nous sommes injustes envers nous-mêmes et envers le Parlement si nous adoptons ce projet de loi.

Je tiens à rappeler à chacun d'entre vous qu'aucun pays au monde n'a fait davantage pour ses personnes du troisième âge que le Canada à tous les niveaux. Pourquoi gâcher ces réalisations en adoptant une telle mesure, simplement parce que des fonctionnaires prétendent qu'il faut être logique? Au nom d'un principe aussi faible que celui de la cohérence, nous nuisons à notre propre réputation de gens justes et équitables.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je donne mon appui à la motion dénonçant le bill C-131 qui vise à limiter les pensions des personnes âgées. Mais d'abord, au nom du Parti conservateur, je voudrais relever certains propos du député qui m'a précédé. Il a dit qu'il appuyait volontiers le programme des 6 et 5 p. 100 qui limite la rémunération de ceux qui ont un emploi. Ensuite il a déclaré sans sourciller qu'il dénonçait toute violation de contrats, qu'ils aient été rédigés ou non. Je voudrais rappeler au représentant du Parti conservateur qu'au moment où lui et ses collègues ont approuvé le bill C-124, ils ont autorisé le gouvernement à rompre ses engagements vis-à-vis des centaines de milliers de travailleurs canadiens. Ils ont soutenu ce gouvernement libéral qui violait des conventions collectives, ce même gouvernement qui les avait négociées de bonne foi avec ses propres employés. Le Parti conservateur ne peut jouer sur les deux tableaux à la fois.

Pour sa part, le Nouveau parti démocratique s'oppose au bill C-131. Les néo-démocrates, tout comme les retraités, se rendent compte que le gouvernement ne s'est pas fixé les bonnes priorités en matière de dépense et d'imposition. Ce gouvernement exige des sacrifices des personnes nées avant 1920. Au moment de la grande Crise, ces personnes-là étaient des adolescents. Ce sont eux qui ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont eux qui ont peiné dur quand les salaires étaient faibles, et aujourd'hui qu'ils ont atteint ce que nous appelons l'âge d'or, le gouvernement leur demande à nouveau de se sacrifier. Le gouvernement du Canada et tous les Canadiens devraient reconnaître les sacrifices qu'ils ont

déjà consentis. Ces sacrifices, ils les ont faits pendant la Crise, pendant la guerre, pendant leurs années actives et aujourd'hui on devrait leur verser des pensions suffisantes et raisonnables. Ils ne devraient pas être les victimes d'un quelconque programme de relations publiques conçu par quelques stratèges libéraux du Sénat. Ce sont des personnes qui se sont sacrifiées pour bâtir leur pays et il serait temps que le gouvernement reconnaisse leur apport.

● (1200)

Tout à l'heure j'ai parlé des priorités gouvernementales. Si le gouvernement a conçu son programme d'austérité pour favoriser la création d'emplois, pourquoi un ancien sous-ministre des Finances touche-t-il un salaire annuel dépassant \$100,000 en dépit du fait qu'il n'est plus au service du gouvernement. Peut-on appeler cela une priorité? Bien que cette personne soit inactive, elle touchera \$30,000, \$40,000 ou \$50,000. Ce serait suffisant pour verser une pension de vieillesse à bien des personnes du troisième âge.

Par la même occasion, pourquoi le gouvernement présente-t-il une mesure fiscale prévoyant une réduction des impôts des contribuables qu'on retrouve dans les tranches de revenu supérieures? Pourquoi demander aux personnes âgées de faire des sacrifices pendant que nous récompensons les bien nantis? Est-ce raisonnable? Est-ce là la priorité du gouvernement?

Pourquoi le gouvernement se montre-t-il si généreux envers les banques? Celles-ci qui continuent de faire des bénéfices ont quand même décidé de limiter la rémunération de leurs employés. Pourquoi le gouvernement n'impose-t-il pas des barèmes d'imposition plus élevés aux banques? Voilà un bon exemple d'un curieux sens des priorités.

Le gouvernement a publié un Livre vert sur la réforme des pensions mais ce document est encore une affaire de relations publiques. Au moment même où le document a été rendu public, nous étions en train de débattre une mesure visant à réduire les pensions de la vieillesse ainsi que les pensions des fonctionnaires à la retraite. Dans ce cas, proposer de réformer les régimes de pension n'est que de la pure hypocrisie, monsieur le Président.

Il est arrivé souvent que des porte-parole gouvernementaux ont dénoncé à la Chambre les injustices dont souffrent les Canadiennes. Or, ce sont précisément les femmes qui souffriront le plus du programme des six et cinq p. 100. Seront touchées par cette mesure non seulement les travailleuses qui en général sont mal rémunérées, non seulement les employées du gouvernement et anciennes employées à la retraite parce que là aussi elles sont mal rémunérées, non seulement les veuves d'anciens fonctionnaires dont les pensions sont réduites, non seulement les mères qui touchent des allocations familiales et dont c'est souvent le seul revenu, mais la mesure touchera directement toutes les Canadiennes. Ce sont elles qui ont le plus besoin de toucher une pension de vieillesse. Si le gouvernement était sincère en réclamant des sacrifices, il aurait accordé l'indexation intégrale aux hommes et aux femmes retraités et aurait haussé les impôts des riches.

Cette mesure ne s'inspire ni d'une politique ni d'une stratégie gouvernementale. En matière de stratégie, le gouvernement a recours à un programme de relations publiques conçu par le sénateur Keith Davey dont le seul et unique objectif est de faire réélire le parti libéral, quelles qu'en soient les conséquences pour les contribuables canadiens. Tout cela n'est qu'une